

Séance du 11 avril 2023

DCM N° 2023-26

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
05/04/2023		
Date d'Affichage		
12/04/2023		

L'an deux mil vingt-trois

Et le 11 avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria

M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

M. MARTEL Enzo a donné procuration à MME FICO Aurélie

2 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. LECA Jean-Louis.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux « impôts locaux et au vote des taux d'imposition »,
Vote des taux d'imposition 2023.

VU le Débat d'Orientation Budgétaire,
VU le rapport de présentation du budget 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 ABSTENTIONS et 25 voix POUR :

DECIDE

De ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer pour 2023 :

- Taxe foncière bâti : 27,28 %
- Taxe foncière non bâti : 61,10 %
- Taxe d'Habitation : 17,75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

